



2020_008

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de MAZERES-DE-NESTE**

L'an deux mille vingt et le trente-et-un janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de MAZERES-DE-NESTE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël BUETAS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de membres présents : 8

Étaient présents : FAS Jean-Louis, BUETAS Joël, MARC Jean-Louis, ABEILLE Alain, DULON Richard, PEREZ Marie-Claude, MICEK Yvan, GAUBERT Emile

Procurations : Madame Martine ANNECY par Madame Marie-Claude PEREZ, Madame Eliane ABEILLE par Monsieur Jean-Louis MARC

Absents : GOMIS Isabelle

Abstention : 0 POUR : 10 CONTRE : 0

Date de convocation : 21 janvier 2020 Secrétaire de séance : FAS Jean-Louis

Objet : Projet P.P.R.N. (Plan de Prévention des Risques Naturels).

Monsieur le Maire présente aux conseillers le dossier concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles établi par la Préfecture des Hautes-Pyrénées. Ce dossier réglementaire est réparti en trois sous-dossiers relatifs à la commune de MAZERES-DE-NESTE.

1/ Rapport de présentation

- le P.P.R.: Outil dédié à la prévention,
- la procédure administration d'élaboration du P.P.R,
- les effets et les sanctions au non respect du P.P.R,
- les raisons de la mise en oeuvre du P.P.R et présentation du territoire communal,
- le phénomènes naturels sur la commune,
- la méthode d'études
- les aléas de référence,
- le zonage réglementaire et ses principes

2/ Document graphique

- le plan de la commune,

- * zone bleue (constructible sous conditions)
- * zone rouge (inconstructible sauf cas particuliers - voir règlement)
- * zone jaune (inconstructible - champ d'expansion des crues - sauf cas particulier - voir règlement)
- * zone blanche (non réglementé pour les risques étudiés)



2020_008

3/ Règlement

- dispositions générales,
- modalités d'utilisation des documents graphiques et réglementaires,
- réglementation applicable,
- dispositions applicables sur la totalité du périmètre d'étude : le risque sismique,
- règlements applicables aux zones rouges,
- règlements applicables aux zones bleues,
- règlements applicables aux zones jaunes,
- dispositions applicables aux zones blanches,
- dispositions réglementaires applicables aux cours d'eau
- mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- textes réglementaires de référence,
- quelques définitions.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, n'apporte aucune modification et aucune remarque au dossier concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles pour la commune de MAZERES-DE-NESTE.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Joël BUETAS



Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Sous-Préfecture de BAGNERES DE BIGORRE

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-02-04(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: MAZERES DE NESTE

N° de SIREN: 216503078

Numéro Acte de la collectivité locale: 2020_008

Objet acte: Projet P.P.R.N. (Plan de Prévention des Risques Naturels).

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 8.4-Amenagement du territoire

Identifiant Acte: 065-216503078-20200131-2020_008-DE
